



**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL  
DU 2 DÉCEMBRE 2024**

**ECHOS**

**POINT D'INFORMATION SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ - POUR INFORMATION**

La capacité de désendettement (capital de la dette/épargne brute) est estimée en 2024 entre 6 ans et 7 ans. Le montant totale de la dette est passé en deux ans de 1,6 Milliards à 1,8 Milliards.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5 % par an depuis 2019. Il en est de même pour la masse salariale. Par contre les recettes augmentent moins vite soit seulement de 2,5 % par an (pertes sur la DMTO-droits de mutation- et la TVA). Au regard du contexte actuel (sur la base de l'effort demandé par l'État aux collectivités de 5,5 Milliards) la Métropole estime son effort à 100 Millions. L'administration estime qu'il n'est pas possible de ralentir les investissements en fin de PPI (programmation pluriannuelle d'investissement).

Les économies seront donc recherchées sur le recrutement, les prestations externes, le décalage d'instruction des dossiers, l'amélioration du recouvrement des recettes, le niveau du service rendu,.. Les AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) non commencées ont été suspendues en attendant les arbitrages et les vérifications d'efficience. La masse salariale ne sera pas épargnée, en revanche les engagements de l'Agenda social seront tenus. Des éléments complémentaires seront fournis au prochain Comité Social Territorial du 13 janvier 2025.

La **CFDT** demande des éléments d'information sur les postes et les recrutements en cours. En effet, elle constate que la semaine dernière, il n'y avait plus qu'une centaine d'avis de vacance de poste dont plus d'une vingtaine de stagiaires. Nous souhaitons des éléments précis par délégations et directions sur les postes impactés. **L'administration ne souhaite pas fournir la liste des postes concernés.**

Nous souhaitons également que la Métropole de Lyon porte à la connaissance des agents les missions qui ne seront plus réalisées en cas de suppression ou de non remplacement des postes. **La collectivité attend la Loi des finances pour savoir comment elle se positionne, néanmoins un travail de priorisation de type revue de projet est en cours pour retravailler les priorités et rechercher des économies.**

Comment la collectivité pourra réaliser les investissements de la PPI si les moyens humains ne sont pas au rendez-vous ?

Plusieurs organisations syndicales demandent une présentation pédagogique sur le budget.

**PRÉSENTATION DE L'ALLOCATION D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION DE VIE - POUR AVIS**

La **CFDT** constate que le budget prévu pour cette allocation a fortement diminué avec une baisse de 40% du budget prévu.

La **CFDT** pose à nouveau la question de la reconnaissance des agents, au travers de cette allocation. Certains ont fait quasiment toute leur carrière dans l'une ou l'autre des collectivités. Certains agents vont se retrouver avec une prime de départ de moins de 850 €, ce qui montre à quel point ils ne sont pas reconnus. Nous avons demandé en pré-CST que cette enveloppe soit évolutive puisque la masse salariale évolue à la hausse, cela nous semblait normal que les montants soient corrélés.

Cette demande n'a pas été acceptée et nous regrettons donc ces montants très bas.

Les OS ont demandé en séance l'inscription dans le rapport du CST d'une clause de revoyure. Cette demande a été refusée par l'administration.

**Vote CFDT : ABSTENTION**

### STATUT DES ASSISTANTS FAMILIAUX : RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL - POUR AVIS

À la suite de la loi Taquet et des difficultés importantes de recrutement la Métropole a entrepris un travail de fond en direction des assistants familiaux. Aujourd'hui les mesures proposées vont dans le bon sens de la revalorisation de ce métier difficile qui connaît une crise importante de vocation.

Néanmoins, comme nous l'avons évoqué en réunion pré-CST nous trouvons que la revalorisation des grilles de salaires est insuffisante et s'étire sur de nombreuses années à savoir une augmentation seulement tous les 5 ans.

La **CFDT** souhaite savoir si le contexte financier métropolitain va également avoir des conséquences sur les recrutements ? Pour mémoire environ 70 enfants attendent à l'IDEF d'être orientés vers une famille d'accueil.

**Le recrutement des ASFAM n'est pas concerné par les recherches d'économies en fonctionnement. Il est rappelé que ce type d'offre est privilégiée par rapport aux places en foyer beaucoup plus onéreuses et ne répondant pas aux mêmes besoins.**

**Vote CFDT : POUR**

### ÉVOLUTION DU GUIDE DES DÉPLACEMENTS DE LA MÉTROPOLE DE LYON - POUR AVIS

Nous vous avons indiqué notre étonnement de voir que le guide des déplacements était mis à jour alors que le plan n'est pas produit et que nous en avons déjà parlé il y a dix-huit mois.

Enfin la décision de supprimer la question des véhicules de ce guide et de produire néanmoins le document nous interroge.

La **CFDT** conteste avec de nombreux agents la décision de transformer les remboursements des repas au forfait en remboursement au réel.

Nous estimons que cela ne correspondra pas à une économie puisque les agents vont dépenser pour obtenir le niveau maximum du remboursement possible et arriveront donc au niveau du forfait.

**Vote CFDT : CONTRE**

### RÉGIME INDEMNITAIRE - MODALITÉS DE MISE EN PLACE DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - POUR AVIS

La **CFDT** vous avait entendu l'an dernier mentionner que le CIA 2022 serait expérimental et que le sujet serait revu et modifié pour cette année.

Il n'en est rien et nous constatons avec agacement que la Métropole ne tient pas ses promesses.

Les organisations syndicales sont consultées ex post, alors que tout est déjà ficelé.

La **CFDT** est totalement contre le système proposé. Il n'est pas en phase avec les textes :

- La Métropole a plusieurs années de retard dans la mise en œuvre
- Il n'y a aucun lien avec l'entretien annuel
- Il n'y a pas de formalisation avant le démarrage donc on ne voit pas comment les agents peuvent être acteurs du CIA
- Il n'y a aucun lien avec les groupes de fonction, ce qui ne respecte pas la réglementation.
- L'articulation avec l'IFSE n'est pas cohérente parce que notre régime indemnitaire ne respecte pas la réglementation. La Métropole de Lyon est la seule en France à avoir maintenu un RIG. Or comment faire évoluer un régime indemnitaire qui repose sur des bases contraires à la réglementation ?
- Enfin last but not least, le CIA tel que vous l'avez imaginé est une catastrophe managériale, opaque, source de forts mécontentements. Imaginer comment valoriser les agents en leur indiquant qu'ils percevront cette prime, si tout va bien, une fois tous les douze ans.

La **CFDT** se réserve le droit de réaliser toute action visant à améliorer le système.

**Vote CFDT : Contre**

## AJUSTEMENT D'ORGANISATION DU SERVICE ACCUEIL/COURRIER - POUR AVIS

La CFDT constate que de très fortes tensions sont encore en cours entre l'équipe d'encadrement et les agents. L'étude d'impact mentionne un important manque de reconnaissance des agents par la hiérarchie. Le changement d'organisation sera-t-il de nature à diminuer ces tensions ?

Ce dossier présente encore trop d'incertitudes : la date des travaux pour séparer les missions accueil téléphonique et accueil physique n'est pas connue sachant qu'il n'y a aucun budget inscrit ni de calendrier de travaux ? **En attendant 2 postes de travail ont été aménagés dans un bureau fermé.** A quelle date les fauteuils adaptés seront-ils livrés ? Trois modèles différents sont proposés **Ils seront testés début 2025.**

La CFDT est très dubitative sur l'accueil téléphonique par boite vocale qui déshumanise la relation avec l'usager. **Le retour des agents est positif.**

Enfin, nous sommes très surpris de la durée de réalisation de ce projet qui s'étire depuis novembre 2023 et qui ne devrait être mis en place qu'en avril 2025. **Cela est dû aux tensions qui ont nécessité un accompagnement du SAT et de la Prévention.**

**Vote CFDT : contre**

## PRISE EN RÉGIE DE 3 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU 1ER JANVIER 2026 - POUR AVIS

Cette réorganisation ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux de recrutement nécessaires pour combler les postes vacants, soit le ¼.

Les choix de rémunération des remplacements qui n'ont pas été traités correctement il y a dix huit mois sont toujours d'actualité. Quatre postes sont vacants à la conduite.

Le redéploiement d'un poste de travaux actuellement en ATA a été questionné.

La CFDT estime qu'il manque néanmoins toujours un poste.

**Vote CFDT : Abstention**

## REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE LA METROPOLE DE LYON-POUR AVIS-

Nous nous réjouissons que la Métropole soit revenue en arrière sur sa décision de diminuer le RIG des ingénieurs principaux.

A ce jour la question du RIG pour les ingénieurs hors classe et les attachés hors classe n'est toujours pas prise en compte.

Par exemple pour les ingénieurs hors classe comment expliquer aux agents qui progressent dans leur carrière que leur régime indemnitaire ne va pas augmenter voire au mieux être compensé par une indemnité compensatrice ? Le coût de cette correction devrait rester modeste au regard du nombre d'agents concernés (environ 24 agents ingénieurs hors classe et 39 attachés hors classe).

Aussi, la CFDT a de nouveau demandé :

- La revalorisation du régime indemnitaire des ingénieurs hors classe à minima de 200 € (24 agents).
- La revalorisation du régime indemnitaire des attachés hors classe (39 agents), actuellement très inférieur à celui des ingénieurs hors classe (plus de 400 € mensuels de différence).
- La mise en place rapidement du groupe de travail sur ce sujet que vous nous aviez proposé lors d'une séance précédente.

**Vote CFDT : Pour**

## POINT SUR L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES – POUR INFORMATION

La CFDT s'étonne de la présentation tardive de ce dossier. Et vous demande ce que la Métropole de Lyon compte mettre en place pour améliorer sa note de 77/100 très proche de la barre des 75/100. Elle souhaite connaître le montant de la pénalité qui serait versée en cas de franchissement du seuil de 75/100.